

Devis et factures des artisans : ce qui est obligatoire

Quand un devis est imposé, ce qu'il doit contenir, ce que doit porter la facture, et comment faire signer le client à distance sans fragiliser le dossier.

À qui s'adresse cette fiche ?

Aux artisans du bâtiment et aux petites entreprises de services, ainsi qu'aux accompagnants (chambres de métiers, France services, conseillers numériques, associations de créateurs).

Au sommaire

1. Quand le devis est obligatoire
2. Les mentions obligatoires du devis
3. Assurance décennale et documents à joindre
4. Les mentions obligatoires de la facture
5. Faire signer le devis à distance

1. Quand le devis est obligatoire

Avant tout achat, le client doit connaître les caractéristiques essentielles de la prestation, le prix et le délai. Dans certains secteurs, la remise d'un devis est **obligatoire**. Pour les travaux et dépannages du bâtiment et de l'équipement de la maison, cela couvre notamment :

- maçonnerie, plâtrerie, peinture, revêtements de murs et de sols ;
- menuiserie (y compris portes de garage et portails électriques), serrurerie, vitrerie, miroiterie ;
- couverture et toiture (y compris hydrofuge et démoussage), étanchéité, isolation ;
- plomberie et sanitaires, électricité, fumisterie et génie climatique (énergies renouvelables comprises), ramonage ;
- évacuation des eaux pluviales, curage, nettoyage et débouchage de canalisations ;
- entretien et réparation des systèmes d'alarme et de télésurveillance, des plates-formes élévatrices privatives, des extincteurs ;
- dératisation et désinsectisation, entretien et désinfection des vide-ordures.

Le remplacement ou l'ajout de pièces consécutif à ces prestations est également concerné. D'autres activités imposent un devis : déménagement, location de voiture, optique médicale, audioprothèse, services à la personne, prestations funéraires, chirurgie esthétique.

Version du 17 septembre 2026 · Licence Etalab 2.0 : réutilisation et diffusion libres, avec mention de la source.

Fiche rédigée par l'équipe Certyne (certyne.com), éditeur français de signature électronique. Document informatif : service-public.gouv.fr et la DGCCRF font foi ; votre secteur peut imposer des mentions supplémentaires.

2. Les mentions obligatoires du devis

Mention	Précision
Date de rédaction	
Nom et adresse de l'entreprise	
Nom du client et lieu d'exécution	
Nature exacte des réparations ou travaux	
Décompte détaillé en quantité et en prix	Dénomination, prix unitaire et ce à quoi il s'applique (heure de main-d'œuvre, mètre linéaire, mètre carré) et quantité prévue
Taux horaire de main-d'œuvre TTC	Avec les modalités de décompte du temps estimé
Frais de déplacement	S'il y en a
Somme globale à payer HT et TTC	Avec le taux de TVA
Durée de validité de l'offre	
Caractère gratuit ou payant du devis	Et son coût s'il est payant

Le professionnel doit aussi informer le client qu'il peut **conserver les pièces ou appareils remplacés**. Pour les travaux, le devis mentionne également les modalités d'enlèvement et de gestion des déchets et leur coût.

Ne pas remettre de devis quand il est obligatoire expose à une sanction administrative. Le devis engage l'entreprise sur son prix pendant sa durée de validité ; une fois accepté par le client, il vaut contrat.

3. Assurance décennale et documents à joindre

- La **garantie décennale** est obligatoire pour les constructeurs professionnels : construction neuve, extension, rénovation d'un bâtiment existant.
- Le professionnel doit **joindre à ses devis et à ses factures une attestation d'assurance de responsabilité décennale**, comportant toutes les mentions obligatoires.
- Le devis doit mentionner, le cas échéant, l'assurance décennale : **coordonnées de l'assureur et couverture géographique** du contrat.
- Avant l'ouverture du chantier, l'attestation doit être remise au maître d'ouvrage.

4. Les mentions obligatoires de la facture

Mention	Précision
Date d'émission et numéro unique	Numérotation chronologique et continue
Date de la vente ou de la fin de la prestation	Ou date de versement d'un acompte
Identité du vendeur	Entrepreneur individuel : nom, prénom précédé ou suivi de « Entrepreneur individuel » ou « EI », adresse, Siren. Société : dénomination, Siren, siège, forme juridique et capital
Identité du client	Nom, adresse, adresse de facturation si différente
Numéro de TVA	Du vendeur, et du client professionnel redevable — sauf factures d'un total HT inférieur ou égal à 150 €
Désignation et décompte détaillé	Quantité, dénomination précise, prix unitaire HT, taux de TVA ou mention d'exonération
Totaux HT et TTC, réductions de prix	Majorations éventuelles (transport, emballage)
Date de règlement, escompte, pénalités de retard	Mention « Escompte pour paiement anticipé : néant » s'il n'y en a pas
Indemnité forfaitaire de 40 €	Frais de recouvrement, uniquement pour un client professionnel
Garantie légale de conformité	Pour un particulier, sur certains biens (électroménager, outillage à moteur, etc.)

Facturation électronique : quatre nouvelles mentions arrivent avec la réforme — le **Siren du client** professionnel, l'**adresse de livraison** si elle diffère, la **nature des opérations** (biens, services ou les deux) et, le cas échéant, la mention « Option pour le paiement de la taxe d'après les débits ». Obligation depuis le 1er septembre 2026 pour les grandes entreprises et ETI, à partir du 1er septembre 2027 pour les PME et micro-entreprises.

5. Faire signer le devis à distance

- 1 **Préparer un devis complet** avec toutes les mentions ci-dessus, en PDF, avec l'attestation décennale en annexe.
 - 2 **Envoyer pour signature** : une signature électronique simple suffit dans la plupart des chantiers courants ; une signature avancée, avec vérification d'identité, se justifie sur les gros montants.
 - 3 **Conserver la preuve de l'acceptation** : date, heure, adresse e-mail ou téléphone du signataire.
 - 4 **Respecter le droit de rétractation** de 14 jours quand le contrat est conclu hors établissement (démarchage à domicile ou signature chez le client), sauf cas particuliers d'urgence.
 - 5 **Archiver** le devis signé, la facture et l'attestation : les pièces justificatives comptables se conservent 10 ans à partir de la clôture de l'exercice.
-

Liste de contrôle avant envoi

- ☐ Toutes les mentions obligatoires figurent sur le devis.
- ☐ Le décompte est détaillé ligne par ligne, main-d'œuvre comprise.
- ☐ La durée de validité et le caractère gratuit ou payant sont indiqués.
- ☐ L'attestation décennale est à jour et jointe.
- ☐ La gestion des déchets est chiffrée.
- ☐ Le client sait qu'il peut conserver les pièces remplacées.

Sources et pour aller plus loin

- Devis obligatoire, activités concernées : entreprendre.service-public.gouv.fr
- Mentions obligatoires sur une facture : entreprendre.service-public.gouv.fr
- Garantie décennale des constructeurs : entreprendre.service-public.gouv.fr
- Fiches pratiques de la DGCCRF sur le devis : economie.gouv.fr
- Modèles et parcours de signature d'un devis de travaux : certyneo.com/fr/signer-devis-travaux-btp-en-ligne